



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 8 septembre 2026

**COMITE SYNDICAL DU 2 SEPTEMBRE 2026 A VALLEIRY
COMPTE-RENDU**

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 15
Nombre de délégués votants : 15
Date de convocation : 20 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Valleiry, sous la présidence de madame Caroline BILLOT, présidente.

Présents : MERY L. (Chaumont), DE PREMARE L. (Chaumont), CONTER G. (Chênex), MOENNE-LOCCOZ F. (Chênex), MIANI V. (Clarafond-Arcine), BESSON S. (Clarafond-Arcine), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), LOUMY A. (Savigny), TERRIER S. (Savigny), BARANSKI F. (Valleiry), GENDROT A. (Valleiry), BILLOT C. (Vers), EXCOFFIER S. (Vers), DURAND P. (Viry), BLANC J.-B. (Vulbens)
Excusés : VERNHOLLES T. (Chevrier), PETITEAU V. (Chevrier), BAUDET S. (Dingy-en-Vuache), LABOURIER B. (Jonzier-Epagny), EGIDO-PENALVER T. (Jonzier-Epagny), LASSALLE D. (Viry), MONTION D. (Vulbens)
Invités : ROGUET C. (Vulbens), POUILLARD C. (Vulbens), BORDON J. (SEPNS), PREVOST C. (LPO), NINO O. (Région AURA), PATRY S. (SIV)

Madame Caroline BILLOT, présidente du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les membres du Comité syndical dans la salle Marc Favre située derrière la mairie de Valleiry et remercie le maire pour son accueil.

Monsieur Alban MAGNIN, maire de Valleiry, souhaite la bienvenue au SIV.

Le quorum étant atteint, madame la présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Accueil du Comité syndical et de ses invités. Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 27/05/26,
- Bilan des actions réalisées au cours de l'été 2026,
- Décisions budgétaires de la présidente : modification portant virement de chapitre à chapitre,
- Délibérations :
 - o Approbation du règlement intérieur du SIV,
 - o Demande d'aide européenne au programme FEDER-FSE+ Auvergne Rhône-Alpes 2021-2027 pour l'entretien des clairières forestières Natura 2000 – Site du « Massif du Mont Vuache »,

- Comité de pilotage du site Natura 2000 « *Les Usses* » : désignation d'un représentant et d'un suppléant,
- Indemnité de stage de Lise Prost, étudiante en Bac Pro GMNF à l'ISETA,
- Gélinothe des bois sur le Massif du Vuache : présentation des résultats d'évaluation de l'évolution des 22 placettes et du suivi des populations, par Luc Méry (et Emilie Thorens ?).
- Questions diverses : programme des animations à venir, prochaine réunion du Comité syndical, etc.

Monsieur Frédéric BARANSKI est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 27 mai 2026.

BILAN DES ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ETE 2026 :

Du 30 avril au 29 juin - Ecoles primaires des communes membres du SIV : 12 journées d'animations scolaires sur le thème des « *Corridors biologiques* » :

- Jeudi 30 avril : Ecole de Valleiry 24 élèves de CM1 – Bois de Chavannoux,
- Lundi 18 mai : Ecole de Vulbens 24 élèves de CM1 – Ilot de nature / La Chavanne,
- Vendredi 29 mai : Ecole du Triolet (Minzier, Chaumont, Contamine-Sarzin) 22 élèves de CP – Pont-Fornant,
- Lundi 1^{er} juin : Ecole de Valleiry 25 élèves de CM1 – Bois de Chavannoux,
- Lundi 08 juin : Ecole de Dingy-en-Vuache 26 élèves de CE2-CM2 – Chez Gaimard,
- Mardi 09 juin : Ecole de Viry 20 élèves de CM1 – Bois de la Rippe / Vigne des Pères,
- Jeudi 11 juin : Ecole de Vers 27 élèves de CE2-CM1 - Bois du Ban,
- Vendredi 12 juin : Ecole de Jonzier-Epagny 26 élèves de CM1-CM2 – Les Tirées / Le Grand Nant,
- Lundi 15 juin : Ecole de Viry 20 élèves de CM1 – Bois de la Rippe / Vigne des Pères,
- Lundi 22 juin : Ecole de Vulbens 28 élèves de CM1-CM2 – La Chavanne,
- Jeudi 25 juin : Ecole de Valleiry 24 élèves de CM1 – Bois de Chavannoux,
- Lundi 29 juin : Ecole de Chênex 29 élèves CE1-CE2.

Soit **295 élèves sensibilisés** ! Animations réalisées par l'association de protection de la nature « Apollon74 », avec le soutien financier et la société ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc).

Jeudi 28 mai – Viry : Chantier participatif « *Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)* » au sein des biotopes protégés de la Vigne des Pères et des Teppes de la Repentance. Animation : Apollon74. 37 participants (dont 32 salariés du Groupe SOMFY).

Mardi 2 juin – Chaumont : Montée à l'alpage de 14 génisses du GAEC « *La Ferme du Sabot de Vénus* » à Cessens (Savigny).

Sophie TERRIER informe l'assemblée que le troupeau est redescendu plus tôt cette année, en raison de la sécheresse. Elle demande si la date de début de pâturage pourrait être avancée ? Stéphane PATRY rappelle que les alpages sont engagés en MAEC (Mesure Agroenvironnementale et Climatique) et que le pâturage ne peut pas commencer avant le 1^{er} juin.

En revanche, et compte tenu des événements climatiques exceptionnels de 2026, la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) a indiqué que : « *L'agriculteur qui n'est pas en capacité de respecter les obligations du cahier des charges de la mesure qu'il a souscrite doit faire une demande auprès de sa DDT* de reconnaissance de cas de force majeure en lien avec l'obligation non respectée et en fournissant des éléments objectifs pour appuyer sa demande. Les demandes de reconnaissance de cas de force majeure doivent ainsi rester individuelles. Aucune dérogation aux obligations des cahiers des charges des MAEC ne pourra être accordée de façon généralisée à l'échelle d'un territoire.* »

*Direction Départementale des Territoires.

Jacques BORDON pense qu'il serait préférable de maintenir la date de début de pâturage, mais d'augmenter la charge. Et redescendre ainsi le troupeau plus tôt, avant le tarissement de la source.

Vendredi 5 juin – Viry : Animation scolaire au sein du biotope protégé des Teppes de la Repentance avec les enfants de l'école de Malagny (20 CM1/CM2 le matin et 20 CE1/CE2 l'après-midi). Animation : Apollon74.

Samedi 6 juin – Valleiry : Participation du SIV à la 8^{ème} édition du festival « *Made in chez moi* » (sur le parking de l'espace Albert Fol). Valorisation des richesses du Pays du Vuache : randonnées, espaces naturels, histoires, etc.

Vendredi 12 juin – Eloise : Conférence de Jacques Bordon sur les richesses naturelles du Vuache : « *De la connaissance à la gestion* ». Organisation : association « Mémoire de la Semine ».

Du 15 au 19 juin et du 29 juin au 3 juillet : Entretien du réseau de sentiers par l'équipe technique du SIV.

Judi 18 juin – Chaumont : Chantier participatif « *Lutte contre les EEE* » / Zones humides du Dauzet. Animation : Apollon74. 22 participants (dont les salariés du Groupe SOMFY).

Samedi 4 juillet – Sortie Nature organisée par Apollon74 : « *A la rencontre de l'Apollon* ».

Du 20 juillet au 31 août : Fermeture du massif du Vuache.

Dans un contexte de sécheresse prolongée, de déficit pluviométrique marqué et de températures élevées, le niveau de risque incendie sur le massif du Vuache est apparu particulièrement élevé.

Au regard de cette situation et afin de prévenir tout risque de départ et de propagation de feu, les maires des communes concernées - Chaumont, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Savigny et Vulbens - ont engagé une démarche coordonnée visant à interdire temporairement l'accès au massif du Vuache, sur le fondement de leurs pouvoirs de police générale.

La période concernée était la suivante : du 16/07/2026 pour la commune de Chaumont, du 20/07/2026 pour les communes de Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Savigny et Vulbens, et jusqu'au 31/08/2026. La commune de Contamine-Sarzin a également pris un arrêté pour la même période.

Cette mesure, limitée dans le temps et strictement proportionnée au risque identifié, prévoyait des dérogations encadrées au bénéfice notamment des exploitants agricoles et forestiers, ainsi que des services publics et de secours.

Cette initiative a permis de garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, dans un esprit de responsabilité et de coordination avec les services de l'État.

Rappelons que cette décision a fait suite au constat qu'un départ de feu ne pourrait être rapidement maîtrisé, les accès des camions de secours étant difficiles (voir impossible) dans le massif, et les moyens aéroportés déjà fortement mobilisés sur le territoire national. Les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie) et l'ONF (Office National des Forêts) ont été consultés avant décision et ont été favorables à celle-ci.

Des affiches ont été mises en place au départ de l'ensemble des chemins d'accès à la montagne. Une communication a également été faite auprès des communautés de communes et offices de tourisme de la région, relayée via les réseaux sociaux.

Enfin, considérant que le GR 65 (Saint-Jacques de Compostelle) et le GR 965 (Sur les pas des Huguenots) étaient fermés sur la commune de Chaumont, deux itinéraires bis ont été proposés aux pèlerins (informations sur le mobilier de balisage et sur le site internet du SIV).

Mercredi 19 août – Clarafond-Arcine : Chantier participatif « *Étanchéification de mares* » / Friche à molinie du Trembley. Animation : Apollon74. 8 participants.

Jeudi 20 août – Chênex et Vers : Réouverture des sentiers dans le Bois de Mont suite à la tempête du 3 août. Equipe technique du SIV.

DELIBERATIONS :

REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE :

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, d'établir leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Elle ajoute que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 1000 habitants, sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur.

Madame la Présidente donne par conséquent lecture du règlement intérieur actuel du SIV. Aucune modification n'étant proposée par l'assemblée, elle propose d'adopter ce règlement intérieur pour le mandat en cours.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical, annexé à la présente délibération.

Parallèlement, les délégués ont pu prendre connaissance des statuts du SIV. A cet effet, il est rappelé que « Le syndicat doit être consulté sur tous les projets susceptibles d'impacter le territoire, et notamment les projets d'ouverture et d'extension de carrières, les projets de dépôt de terre ou autres matériaux d'excavation ou de comblement, les demandes d'utilisation du territoire à des fins sportives ou de loisirs et enfin les projets de construction, d'aménagement ou de réalisation de pistes ou de routes ». Cette dernière obligation doit permettre de coordonner les projets d'aménagement de voies vertes avec les itinéraires de randonnée existants et les objectifs de préservation de la biodiversité.

DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU PROGRAMME FEDER-FSE+ AUVERGNE RHONE-ALPES 2021-2027 POUR L'ENTRETIEN DES CLAIRIERES FORESTIERES NATURA 2000 – SITE DU « MASSIF DU MONT VUACHE » :

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que 37 clairières ont été réalisées en 2013/2014 par l'Office National des Forêts (ONF), dans le but de renforcer la biodiversité au sein des forêts communales du Vuache. D'une superficie d'environ 1 200 m² chacune, 27 clairières sont situées sur la montagne (difficiles d'accès) et 10 sur le piémont du massif (facilement accessibles). Les clairières ont toutes été entretenues par l'ONF en 2019 et 2020.

Elle rappelle également que l'intérêt principal de ces clairières est d'offrir un milieu ouvert au sein du peuplement forestier (zones de chasse pour les chiroptères, zones d'alimentation et de refuge pour la grande faune, etc.). Il est donc indispensable de prévoir des travaux d'entretien environ tous les 5 ans.

- Pour les 27 clairières forestières situées sur la Montagne, les travaux consisteront au recépage des ligneux de plus d'un mètre, à leur billonnage et la mise en andain des rémanents (les travaux sont réalisés manuellement et l'accès se fait à pied),
- Pour les 10 clairières forestières situées en piémont (sur Chaumont et Clarafond-Arcine), les travaux seront effectués par broyage mécanique, avec conservation des essences d'intérêt,
- Pour les 37 clairières, des arbres seront désignés et abattus en périphérie, afin d'obtenir un effet lisière. Billonnage des fûts en 50 cm et mise en andain des rémanents.

Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage, les travaux seront exclusivement programmés sur la période hivernale (janvier, février et mars). Si le calendrier de l'ONF (retenu pour l'exécution des travaux) le permet, ceux-ci seront réalisés au cours de l'hiver 2027. Si pour une raison ou une autre, les travaux n'étaient pas achevés au 31 mars 2027, la phase opérationnelle se poursuivra au cours de l'hiver 2028.

Le coût total de l'opération s'élève à **60 002.43 € TTC**.

Ces travaux sont éligibles à un contrat Natura 2000 soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Type de contrat : *F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production*. Durée : 2 ans. Financement : FEDER (Fonds européen de développement régional).

Madame la présidente propose donc de solliciter une aide européenne au programme opérationnel FEDER-FSE+ Auvergne Rhône-Alpes 2021-2027 destinée à la réalisation de l'opération intitulée : « *Entretien des clairières forestières Natura 2000 - Site du "Massif du Mont Vuache"* ». Le montant de l'aide européenne attendue est de **60 002.43 €**, soit 100 %.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de madame la présidente,
- 2) SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'engagement d'un Contrat Natura 2000 pour l'entretien des clairières forestières du site Natura 2000 du "*Massif du Mont Vuache*",
- 3) SOLLICITE une aide européenne au programme opérationnel FEDER-FSE+ Auvergne Rhône-Alpes 2021-2027, dont le montant attendu s'élève à **60 002.43 €** (subvention au taux de 100 %).

COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « LES USSES » :

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) accueille sur une partie de son territoire le site Natura 2000 « *Les Usses* ». A ce titre, le SIV est membre de fait du comité de pilotage, dont la liste a été définie par arrêté préfectoral et dont la dernière version a été signée le 5 novembre 2024 par la Région Auvergne Rhône-Alpes, nouvelle autorité de gestion.

En conséquence, il convient de désigner un représentant élu et un suppléant pour porter la voix du SIV lors des comités de pilotage (qui ont lieu en général une fois par an).

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) DESIGNER monsieur Luc MERY pour représenter le SIV au comité de pilotage du site Natura 2000 « *Les Usses* »,
- 2) DESIGNER monsieur Fabrice MOENNE-LOCCOZ comme suppléant à monsieur Luc MERY.

INDEMNITE DE STAGE DE LISE PROST, ETUDIANTE A L'ISETA :

Madame la Présidente informe l'assemblée que le SIV va accueillir une étudiante en Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune) à l'ISETA (Institut des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy) : madame Lise Prost, domiciliée à Clarafond-Arcine, qui va effectuer un stage de 5 semaines du 7 septembre au 9 octobre 2026.

La convention de stage est annexée à la présente délibération.

Les missions qui lui seront confiées sont :

- La participation à l'entretien du réseau de sentiers balisés du Pays du Vuache,
- La participation à la pose d'équipements spécifiques : panneaux d'information, tables de pique-nique, etc.

En remerciement du travail fourni, madame la présidente propose au comité de lui allouer une indemnité de stage de 50 € par semaine (soit 250 €).

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Madame la Présidente,
- 2) DECIDE d'allouer à Madame Lise Prost une indemnité de stage de **250 €**,
- 3) DIT que le versement de cette indemnité sera réalisé à l'issue de la période de stage.

QUESTIONS DIVERSES :

Programme des animations à venir :

- Dimanche 6 septembre : Fête du Salève à l'Alpage de Petit Pommier (situé entre La Croisette et le Col des Pitons). Stand du SIV.
- Du 10 septembre au 23 octobre : Opération « Bidoyon 2026 », avec la Ferme de NinNin à Beaumont et la Ferme des 4 saisons à Reignier-Esery.
- Samedi 17 octobre : 21^{ème} rencontre autour des vergers traditionnels du Salève et du Vuache, sur la commune de La Muraz.

Luc MERY ajoute que le « World Clean Up Day », journée mondiale du nettoyage de la planète, sera organisé le samedi 19 septembre sur la commune de Jonzier-Epagny, afin de poursuivre le travail engagé sur l'ancienne décharge communale (RDV à 9h au terrain de foot). Une action sera peut-être menée parallèlement sur Chaumont. Fabrice MOENNE-LOCCOZ informe que l'opération aura également lieu sur Chênex.

Owen NINO, Chargé de mission sites emblématiques Natura 2000 Haute-Savoie (Salève, Vuache, Voirons) informe le comité des nouvelles modalités pour les contrats Natura 2000 2027 : la maturité du projet sera décisive !

- Aucun comité de sélection des projets ne sera organisé cette année. Le dispositif reposera sur le principe du "premier arrivé, premier servi" : les dossiers complets et éligibles seront instruits au fil de l'eau, dans la limite des crédits disponibles. Cette évolution permettra de lisser l'instruction des dossiers sur l'année, et permettra de déposer les premières demandes dès cet automne.
- Il est rappelé que les enveloppes budgétaires disponibles demeurent limitées et qu'aucune garantie de financement ne peut être apportée. Afin de renforcer la recevabilité de la demande, il est recommandé de transmettre un dossier complet, finalisé et déposé dans les meilleurs délais. Un dépôt anticipé augmente significativement les probabilités d'instruction favorable.

Arnaud LOUMY revient sur le risque incendie dans le massif et demande si des opérations de protection des habitations sont envisagées à l'avenir ? Il est proposé de se rapprocher du SDIS et de l'ONF dans le cadre du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). Jérôme RIESEN (technicien de l'ONF) sera sollicité pour une présentation lors du prochain comité syndical.

Jacques BORDON rappelle que les buis séchés présents de part et d'autre de la route départementale entre Chevrier et Clarafond-Arcine sont particulièrement inflammables. Il conviendrait de les supprimer, au moins sur une certaine largeur.

La prochaine réunion du Comité syndical est fixée au **mercredi 18 novembre 2026** à 19h à **Vers** (avec possibilité de report au 2 décembre).

GELINOTTE DES BOIS SUR LE MASSIF DU VUACHE :

Présentation par Luc MERY des résultats d'évaluation de l'évolution des 22 placettes (créées en 2003) et du suivi des populations, réalisés au cours du printemps 2026 par Emilie Thorens, stagiaire au SIV.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h et les participants sont conviés à une collation offerte par la commune.

La présidente,
Caroline BILLOT

Le secrétaire de séance,
Frédéric BARANSKI